




**FCPE-pensio**

Fondation Collective  
Sammelstiftung  
Fondazione Collettiva  
Collective Foundation

# **Fondation collective FCPE – Pensio Lausanne**



Rapport annuel  
de gestion  
2018

## Table des matières

La Fondation en un coup d'œil .....	0
Structure et organisation.....	1
Décisions du Conseil de fondation .....	2
Orientation commerciale .....	2
Evolution économique en 2018 .....	3
Placements de la Fondation et allocation stratégique au 31.12.2018.....	4
Données statistiques au 31.12.2018 .....	5
Situation technique au 31.12.2018 .....	7

## La Fondation en un coup d'œil

	<b>31.12.2018</b>	31.12.2017	31.12.2016
Nombre d'assurés	<b>926</b>	915	894
Total du bilan (en CHF)	<b>113'395'277</b>	119'580'533	112'870'700
Degré de couverture	<b>103.1%</b>	110.9%	107.8%

# Structure et organisation

(composition au 1<sup>er</sup> janvier 2018)

La Fondation Collective FCPE – Pensio est une institution de prévoyance qui participe à l'application du régime d'assurance obligatoire. Elle est organisée sous une forme de fondation conformément aux articles 80 et suivants du Code civil suisse (CCS) et à l'article 48, alinéa 2, de la Loi sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

Elle a son siège à Lausanne et a pour but l'organisation et la réalisation de la prévoyance professionnelle d'entreprises ou de sociétés en vue d'assurer leur personnel contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

## Enregistrement LPP et Fonds de garantie

En application de l'article 48, alinéa 1 LPP, la Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle. Elle cotise également au Fonds de garantie LPP et est soumise à l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale.

## Conseil de fondation

### Représentants des employeurs

Christophe Fragnière	Président
Alessandro Kuhn	Membre
Bertrand Vauthey	Membre

### Représentants des employés

Mario Louis Villaschi	Vice-président
Nicolas Vogler	Membre
Christian Wolf	Membre

## Organes externes

**Gérant** : Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

**Expert en prévoyance professionnelle** : Christophe Steiger, allea SA,  
Lausanne

**Organe de contrôle** : KPMG SA, Lausanne

## Décisions du Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni trois fois au cours de l'année 2018. La première séance de l'année 2019 a également porté en partie sur l'année 2018. Les sujets régulièrement traités ont concerné les placements des capitaux et la situation financière de la Fondation.

### Rémunération des avoirs de vieillesse

Les principales décisions du Conseil pour l'année 2018 ont été les suivantes :

- Le taux d'intérêt pour l'année 2018 devait se situer entre 1% et 2%, rétroactivement depuis le 1er janvier 2018 sur la totalité des avoirs de vieillesse des assurés présents au 1er janvier 2019, ainsi qu'aux personnes sorties ou retraitées au 31.12.2018.
- Si une œuvre de prévoyance souhaitait attribuer un taux d'intérêt hors de cette fourchette, le gérant aurait dû aviser le Conseil de fondation pour validation.
- Distribution d'un taux d'intérêt provisoire de 1.00% (taux minimum LPP) dès le 1er janvier 2019.
- Le taux de projection utilisé pour les certificats de prévoyance est de 1.00% dès le 1er janvier 2019.
- Le taux technique est baissé à 2.00% au 31.12.2018 (bases LPP 2015).
- Ne pas indexer les rentes en cours.
- Modification de la stratégie de placement appliquée aux œuvres de prévoyance des rentiers, par une baisse de la part du cash ; elle baisse de 20% à 10%.

## Orientation commerciale

La Fondation Collective FCPE-Pensio s'adresse en premier lieu à des entreprises possédant une taille suffisante pour pouvoir disposer d'un portefeuille propre. Elle se place comme une alternative réelle pour les fondations semi-autonomes désirant rejoindre une fondation collective ou, a contrario, pour les institutions de prévoyance désirant se rapprocher de l'autonomie.

# Evolution économique en 2018

## Contexte économique

L'exercice 2018 s'est avéré plus complexe que le précédent, qui restera comme le plus parfait du cycle économique. Pourtant, à 3,8%, la croissance mondiale n'est pas très éloignée de celle de 2017, à 3,9%.

Des éléments ont manqué à l'appel pour que la performance de 2017 soit rééditée. Croissance, taux et inflation n'étaient plus aussi bien alignés. En outre, le rythme de progression des grands blocs s'est désynchronisé. L'économie américaine a accéléré, alors que celles du Japon, de l'Europe et la Chine – donc les pays émergents – ralentissaient.

Aux États-Unis, la croissance a été dopée par la réforme fiscale de l'administration Trump et par l'enthousiasme des consommateurs, soutenu par un marché du travail dynamique. En Chine, le ralentissement résulte de la volonté des autorités de maîtriser la progression du crédit, les investissements peu rentables ou le marché immobilier. L'économie européenne a faibli après une année 2017 exceptionnelle. Elle a notamment pâti de l'érosion naturelle, à ce stade du cycle, de la demande des consommateurs. À cela sont venus s'ajouter des freins plus ponctuels comme les incertitudes liées au Brexit ou au budget italien. Sans oublier les effets du ralentissement chinois. Et l'économie suisse? Elle a poursuivi sa croissance, bénéficiant notamment d'un environnement globalement favorable et de l'affaiblissement printanier du franc. Quant aux tensions commerciales, elles ont gâté le climat, mais n'ont pas encore déployé l'essentiel de leurs effets.

Sur les marchés des actions, ces imperfections ont signé le retour de la volatilité. Une évolution en dents de scie, entre records et corrections, qui a teinté de rouge un certain nombre de secteurs ou de valeurs, notamment les plus sensibles à l'évolution de la conjoncture. En CHF les actions suisses et actions monde ont finalement perdu plus de 8% sur l'année.

La particularité de cet exercice tient dans le fait que l'ensemble des classes d'actifs affiche une performance négative à l'exception des obligations en CHF. En effet, après avoir été une grande partie de l'année en territoire négatif, les obligations en CHF terminent tous justes positifs. Durant les deux derniers mois de l'année, les investisseurs se sont réfugiés sur cet actif en raison des incertitudes sur les marchés. Les taux à long terme ont connu un mouvement de repli. Le taux 10 ans de la Confédération finit l'année à -0.25% alors qu'il avait atteint un niveau positif en début d'année.

Source : BCV

## Placements de la Fondation et allocation stratégique au 31.12.2018

Véhicules de placements	Stratégie		
	A	B	C
Liquidités CHF	10.0%	0%	0%
Obligations en CHF	20.7%	27%	23%
Obligations gouv. ME	10.8%	15%	12%
Obligation entr. ME	5.4%	7%	6%
Obligation emerging ME	4.5%	5%	5%
Actions en CHF	9.0%	6%	10%
Actions étrangères	13.5%	11%	15%
Marchés émergents	2.7%	3%	3%
Hedge funds	4.5%	7%	5%
Matières premières	2.7%	3%	3%
Immobilier ind. CHF	16.2%	16%	18%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Nombre d'employeurs affiliés</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>
<b>Montant total des placements</b>	<b>5'372'126</b>	<b>42'307'007</b>	<b>53'436'670</b>

Total stratégie 107'115'803

### Performance nette de la Fondation au 31 décembre

2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
-4.5%	6.9%	4.3%	1.2%	8.4%	3.8%	5.4%	1.8%

## Données statistiques au 31.12.2018

### **Cotisations**

Le montant total des cotisations encaissées sur l'ensemble de l'année 2018 s'élève à CHF 7'064'931. Ces cotisations servent à l'attribution aux capitaux d'épargne, au paiement de la couverture du risque, ainsi qu'au paiement des frais de gestion. En outre, les cotisations au Fonds de garantie sont également incluses dans ces montants.

### **Entrées**

Le montant total des prestations de libre passage reçues s'élève à CHF 3'947'464. Ces prestations proviennent des montants de libre passage reçus par les assurés entrant au service des entreprises adhérentes de la Fondation.

### **Sorties**

Les sorties s'élèvent à CHF 9'990'590. Ces capitaux concernent les personnes qui ont quitté la Fondation.

### **Rentes et capitaux versés**

La Fondation verse des rentes de retraité, d'invalidé, de conjoint et d'enfant (orphelin, enfant d'invalidé, enfant de retraité). Le montant total des rentes versées s'élève à CHF 1'799'172.

En outre, certains assurés choisissent le versement du capital en lieu et place de la rente de retraite. Le montant des capitaux versés à ce titre s'élève à CHF 606'400.

### **Encouragement à la propriété au logement**

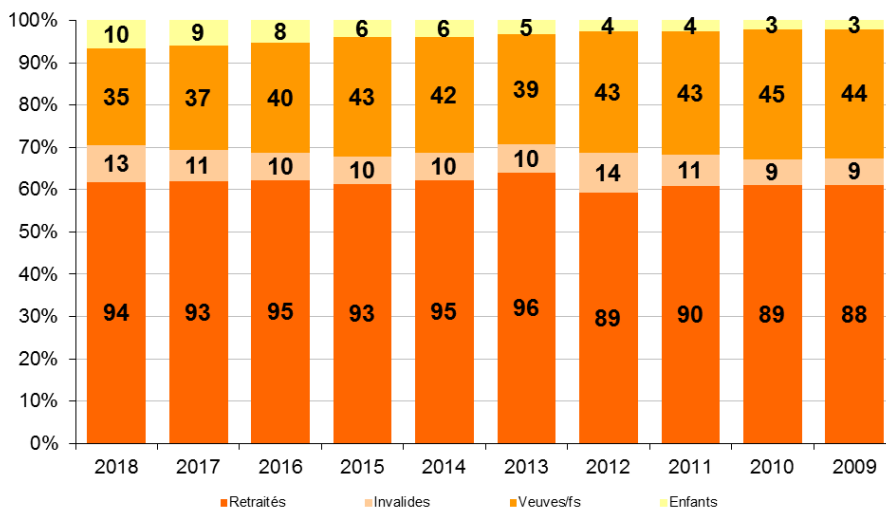
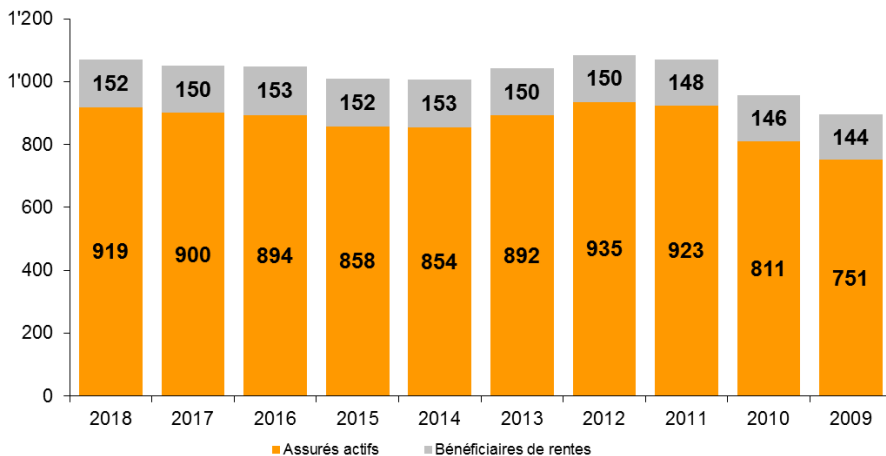
La Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle permet d'utiliser les capitaux de prévoyance pour l'acquisition de son propre logement ou le remboursement des prêts hypothécaires. A ce titre, le montant des versements au cours de l'année 2018 est de CHF 387'545.

## Assurés actifs

Hommes	610
Femmes	316
<b>Total</b>	<b>926</b>

## Bénéficiaires de rentes

Retraités	94
Invalides	13
Conjoints	35
Enfants	10
<b>Total</b>	<b>152</b>





## Situation technique au 31.12.2018

### Bilan technique simplifié

	Actif	Passif
Fortune de prévoyance	110'486'596	
Capital de prévoyance		107'185'757
Réserve de fluctuations de valeurs		4'699'792
Découvert		-1'398'953
<b>Total</b>	<b>110'486'596</b>	<b>110'486'596</b>

La **fortune de prévoyance** disponible correspond à la somme des actifs à la valeur du marché, diminuée des engagements, des passifs de régularisation et des réserves de cotisations de l'employeur.

Le **capital de prévoyance** correspond à la somme des capitaux de prévoyance des assurés actifs, des invalides et des pensionnés et des provisions techniques. Est indiqué ci-dessus le montant nécessaire au 31 décembre 2018.

La **réserve de fluctuation de valeurs** sert à compenser les éventuelles baisses de cours des placements. Un objectif de réserve de fluctuation de valeurs est déterminé en fonction de l'allocation stratégique et selon des considérations économiques et financières.

#### La provision pour changement de bases techniques

Pour 2018, les bases techniques utilisées sont les bases LPP 2015 au taux technique de 2.00%.

Majoration pour adaptation des bases techniques : 0.5% des engagements directs des pensionnés (sans les engagements relatifs aux rentes d'enfants et aux invalides temporaires) par année depuis le 01.01.2011.

#### Couverture des risques décès, invalidité et longévité

Depuis le 01.01.2014, la Fondation a conclu un contrat de réassurance total pour les risques de décès et d'invalidité avec la Zurich Assurances.

## Degré de couverture

Le degré de couverture, qui se définit comme le rapport entre la fortune de prévoyance disponible et le capital de prévoyance, s'élève en 2018 à :

**103.1%.**

**Fondation Collective FCPE – Pensio**  
Gérant: Banque Cantonale Vaudoise

***Personne de contact :***  
Vito D'Andrea  
Tél. 021 212 26 38  
Lausanne, août 2019